**Conseil d’administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre**

**10 février 2021**

**19h00**

**Conseil d’administration tenu le 10 février 2021, au bureau administratif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, situé au 1064, rue Industrielle à Mont-Laurier.**

**À la suite d’un problème technique, le début de la séance du conseil d’administration n’a pas été enregistré. Voici donc le compte-rendu du début de la séance :**

**Prise de présence :**

**Le conseil d’administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre siège en séance ordinaire. Le Directeur général prend les présences des membres du conseil d’administration présents en visioconférence :**

***Sont présents à cette visioconférence les représentants suivants :***

M. Yves Prud’homme, Président Mun. Lac-des-Écorces

M. Jean Gascon, Vice-Président Mun. Lac-Saint-Paul

M. Raymond Brazeau Mun. Lac-du-Cerf

M. André Charrette Mun. Sainte-Anne-du-Lac

M. Ghislain Collin Mun. Notre-Dame-de-Pontmain

M. Denis Ethier Ville de Mont-Laurier

Mme Mélanie Grenier Mun. Kiamika

Mme Mélanie Lampron Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

M. Éric Lévesque Mun. Mont-Saint-Michel

M. Gilbert Pilote Mun. Ferme-Neuve

M. Stéphane Roy Mun. Notre-Dame-du-Laus

M. Hervé Taillon (19h10) Mun. Chute-Saint-Philippe

**Adoption de l’ordre du jour :**

L’ordre du jour de la séance du 10 février 2021 est adopté par les membres présents en visioconférence et ce, en ajoutant au point :

10 Varia

10.1 Soumission – étude technique

Aucune question des représentants.

**Adoption du comité exécutif**

Le comité exécutif du 4 février 2021 est adopté par les membres présents en visioconférence et ce, tel que déposé.

Aucune question des représentants.

**Adoption du procès-verbal**

Le procès-verbal, du 10 décembre 2020, est adopté par les membres présents en visioconférence et ce, tel que déposé.

Aucune question des représentants.

**Adoption des relevés des comptes fournisseurs**

Les relevés des comptes fournisseurs, en date du 31 décembre 2020 et du 31 janvier 2021, sont adoptés par les membres présents en visioconférence et ce, tel qu’indiqué ici-bas :

Relevé des comptes fournisseurs au 31 décembre 2020 : 370 743.17 $

Relevé des comptes fournisseur au 31 janvier 2021 : 352 822.71 $

Aucune question des représentants.

**Adoption des relevés des paiements**

Les relevés des paiements, en date du 31 décembre 2020 et du 31 janvier 2021, sont adoptés par les membres présents en visioconférence et ce, tel qu’indiqué ici-bas :

Relevé des paiements au 31 décembre 2020 : 527 964.63 $

Relevé des paiements au 31 janvier 2021 : 517 775.04 $

Aucune question des représentants.

19h10 : Suite de la séance par enregistrement du conseil d’administration



Pour visionner la séance du conseil : cliquez sur l’icône suivant :

****